

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DES P.O.

ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE  
DE L'ASA DU CANAL D'ILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DELIBERATION N° 2023-9

Séance du 02 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le deux novembre à dix-huit heures, le syndicat de l'ASA du Canal d'Ille s'est réuni à Ille sur Têt sous la présidence de Monsieur Etienne MARGALL Président.

**Présents :** Messieurs Patrice CALMON, José COLCHERO, François GARCIA, Etienne MARGALL, Jacques RONDE, Gérard SIMON et Marc SIMON, syndics titulaires et Monsieur Philippe VILANOVA, syndic suppléant.

Monsieur Gérard SIMON a été nommé secrétaire.

Le Président présente au Conseil Syndical que l'agence First Immo d'Ille sur Têt l'a contacté afin de savoir s'il serait possible que l'ASA du Canal d'Ille vende un morceau de sa parcelle BI 186.

En effet, cette parcelle se termine avec une bande qui est enclavée par les parcelles BI 182 et BI 184.

Après discussion, le syndicat valide à l'unanimité :

- la vente d'une petite partie de la parcelle BI 186 ;
- Autorise le président à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

Fait et délibéré à Ille sur Têt les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



**Nombre de voix**

En exercice : 12  
qui ont voté : 7

Date de la convocation

Le 07 octobre 2023

OBJET

**Vente d'une  
partie de la  
parcelle  
BI 186**

Acte rendu exécutoire  
après publication

Le 02/11/2023